



The Electronic Fund Transfer System
The University of Connecticut Health Center
263 Farmington Avenue
Farmington, CT 06034-4003
États-Unis

PROTOCOLE D'ENTENTE

Entente relative au Système de transfert électronique de fonds (EFTS)
entre le participant au système EFTS et le Health Center de l'Université du Connecticut

ATTENDU QUE la National Library of Medicine (ci-après appelée la « NLM »),
rattachée au département de la santé et des services humanitaires du gouvernement des
États-Unis, a accordé des fonds au University of Connecticut Health Center pour
l'administration du Système de transfert électronique de fonds (système EFTS) et
ATTENDU QUE le University of Connecticut Health Center (ci-après appelé le « UCHC
») désire collaborer avec

(bibliothèque participante)

(ci-après appelée le « participant au système EFTS ») afin d'ouvrir un compte au UCHC,
au nom du participant au système EFTS, qui permettra à ce dernier de partager, avec les
autres participants autorisés, l'accès au Système de transfert électronique de fonds
(EFTS), système qui automatise le recouvrement des frais de prêt entre bibliothèques.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DES SUIVANTES :

Durée de l'entente

La présente entente entre en vigueur à la date de signature la plus tardive apposée sur le
présent protocole d'entente et demeure en vigueur jusqu'à l'application de la clause de
résiliation. Une version française du protocole d'entente original concernant le système
EFTS est fournie aux signataires non anglophones à titre indicatif seulement. L'entente
demeure régie par la version anglaise.

Résiliation

Cette entente peut être résiliée par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis écrit de
soixante (60) jours civils.

Principe

Les établissements qui désirent participer au système EFTS doivent ouvrir un compte en envoyant au système EFTS une somme représentant les coûts prévus des emprunts pour une période minimale d'un mois. Lorsqu'une bibliothèque inscrit un prêt dans le système, son compte est crédité en conséquence. Le compte de la bibliothèque emprunteuse est débité en conséquence.

Remarque : SEULES les bibliothèques qui perçoivent des frais de PEB sont appelées à inscrire les données relatives aux transactions dans le système EFTS. Les participants peuvent s'enquérir des mouvements de leur propre compte, y compris des opérations et du solde. Toutes les transactions résultant en un crédit ou en un débit figureront dans la section « Reports ».

Ouverture d'un compte

La somme nécessaire à l'ouverture d'un compte doit être payée par chèque émis par l'établissement et rédigé à l'ordre de « University of Connecticut Health Center-EFTS » ou par carte de crédit (MC/Visa), en composant, sans frais, le 866-561-5045. *La somme initiale nécessaire pour ouvrir un compte au nom de l'établissement signataire est _____ \$.

(Les établissements dont les prêts sont supérieurs aux emprunts (NET LENDERS) satisferont cette exigence en téléversant les transactions de prêts afin de maintenir le solde de leur compte au-dessus de 0 \$.)

L'établissement s'engage à réapprovisionner le compte, au besoin, de manière à maintenir un solde excédentaire.

****Le versement initial lors de l'ouverture d'un compte ne s'applique qu'aux établissements dont les emprunts sont supérieurs aux prêts (NET BORROWERS).***

Encaissements

Les établissements dont les prêts sont supérieurs aux emprunts recevront des offres d'encaissement périodiques de même que des chèques trimestriels représentant l'excédent du solde minimal de leur compte, déterminé en fonction des débits mensuels moyens. Les encaissements seront offerts en janvier, en avril, en juillet et en octobre.

Frais d'administration

Des frais d'administration actuellement établis à six pour cent (6 %) seront déduits du compte du prêteur pour chaque transaction afin de couvrir les frais d'exploitation et d'amélioration du système EFTS. S'il arrivait que le compte affiche un découvert pendant trois mois consécutifs, le statut du compte serait changé à « Inactif » et des frais de 25 \$/mois seraient perçus pour chaque mois de découvert, jusqu'à concurrence de 75 \$. S'il arrivait que le découvert se poursuive sur cinq mois, le statut du compte passerait à « Fermé ». Les demandes de réouverture d'un compte fermé dans ces circonstances seront évaluées au cas par cas.

Révisions des politiques

Si des révisions sont apportées aux politiques, le participant y sera assujéti un (1) mois après en avoir reçu avis. Si le participant s'oppose à une révision des politiques, il doit présenter une demande écrite de résiliation de l'entente avant l'entrée en vigueur des révisions.

Comité consultatif

Le UCHC a formé un comité consultatif du système EFTS chargé de promouvoir l'utilisation du système EFTS, d'évaluer son fonctionnement et de formuler des recommandations relatives aux politiques, aux procédures et aux frais qui s'y rapportent. La liste des membres du Comité consultatif et leurs coordonnées sont affichées sur le site Web du système EFTS, à <https://efts.uchc.edu/>, sous l'onglet « About EFTS ».

Autorité législative

Attendu que le Système de transfert électronique de fonds (EFTS) est principalement administré depuis le Connecticut, l'entente est régie par les lois en vigueur dans cet État.

**Système EFTS
Signatures**

APPROUVÉ PAR :

Signataires autorisés à prendre les engagements au sens du présent protocole d'entente.

Participant au système EFTS

Établissement : _____ LIBID : _____

Adresse : _____

Ville : _____

État/Province : _____ Code zip/postal : _____

Téléphone : (____) _____

Représentant responsable de la bibliothèque : (en caractères d'imprimerie)

Titre : _____

Signature : _____ Date : ____/____/____

UHC

University of Connecticut Health Center Library/EFTS

PO Box 4003

263 Farmington Avenue

Farmington, CT 06034-4003

États-Unis

(860) 679-4500

Janice Swiatek, M.L.S., PhD

Signature: _____ Date: ____/____/____

Director, Lyman Maynard Stowe Library

Système de transfert électronique de fonds